Recu en préfecture le 30/03/2023

Affiché/Publié le 30/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU - PAYS GRENADOIS

ID: 040-244000824-20230313-DEL_2023_017_06-BF

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

DEL2023-017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENADOIS

Séance du 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 mars à 19h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. LAFENÊTRE Jean-Luc, Président.

Membres en exercice	28		
Quorum	15		
Présents	18		
Votants	22		
Pour	22		
Contre	0		
Abstention 0			
Date de la convoc	cation :		
Le 7 mars 20	23		

Etaient présents à l'ouverture de la séance : BERGES Didier - BEZIAT Pascale - BIARNES David - BOUEILH Fabienne - BRAULT Huguette -BRETHOUS Jean-Pierre - CONSOLO Cyrille - DELEPAU Jean-François -DISCAZEAUX Maryline - FUMERO Christine - HEBRAUD Eliane -LACOUTURE Odile - LAFENÊTRE Jean-Luc - LALANNE Evelyne -LARROSE Christophe - LEROY Lucie - OGÉ Philippe - RAULIN Nicolas

Absents, excusés: CLAVE Thierry, DARGELOS Jean-Emmanuel - DAUGA Patrick - DUCLAVÉ Jean-Michel - LAFITE Jean-Claude, - METZINGER THOMAS Françoise - PEDEHONTAA Jean-Philippe - PERRIN Cathy POULIT Valentin - SANSOT Michel -

Procurations: CLAVE Thierry à BRETHOUS Jean-Pierre - DARGELOS Jean-Emmanuel à LARROSE Christophe - DUCLAVÉ Jean-Michel à BRAULT Huguette - LAFITE Jean-Claude à LAFENÊTRE Jean-Luc - PEDEHONTAA Jean-Philippe à BIARNES David - POULIT Valentin à DELEPAU Jean-François.

OBJET: ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1;

VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif de l'exercice 2022;

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice.

Le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Communautaire siégeant sous la présidence de M. Nicolas RAULIN, suppléant de la commission finances,

Ce dernier présente le compte administratif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022 arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	1 918 104,63		- 521 032,33	1 397 072,30
FONCTIONNEMENT	4 482 276,31		414 738,39	4 897 014,70
TOTAL	6 400 380,94		-106 293,94	6 294 087,00

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET : approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-550 278,54		-4 530,86	-554 809,40
FONCTIONNEMENT	838 450,18		0,36	838 450,54
TOTAL	288 171,64		-4 530,50	283 641,14

ZONE ARTISANALE DU TRÉMA : approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-2 025,00		-436,00	-2 461,00
FONCTIONNEMENT	166 969,82		ī	166 969,82
TOTAL	164 944,82		-436,00	164 508,82

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME : approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	1 134,00		787,26	1 921,26
FONCTIONNEMENT	13 077,36		2 303,93	15 381,29
TOTAL	14 211,36		3 091,19	17 302,55

RÉGIE ASSAINISSEMENT : approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	1 783 005,89		-442 547,93	1 340 457,96
FONCTIONNEMENT	155 085,64		71 600,93	226 686,57
TOTAL	1 938 091,53		-370 947,00	1 567 144,53

RÉGIE EAU: approuvé à l'unanimité

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	-57 024,89		47 923,76	-9 101,13
FONCTIONNEMENT	680 963.02	237 024.89	120 103,94	564 042,07
TOTAL	623 938.13	237 024.89	168 027,70	554 940,94

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 30/03/2023 Affiché/Publié le 30/03/2023

Affiché/Publié le 30/03/2023

ID: 040-244000824-20230313-DEL_2023_017_06-BF

Article 1 : Adopte le compte administratif du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022 arrêtés tel que présentés :

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours — www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus Le 21 mars 2023 Le Président de la Communauté de Communes Jean-Luc LAFENETRE

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 30/03/2023 Affiché/Publié le 30/03/2023

IARDE NE

ID: 040-244000824-20230313-DEL_2023_017_06-BF